

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est donné, par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2020, à 19h30, à la salle La Missisquoise, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- ❖ Installation d'un poteau électrique à 9,2 mètres d'un ruisseau au 76 rue de la Traverse, lot 4 380 005, en contravention avec l'article 12.4 du *Règlement de zonage 2012-08* qui interdit tout ouvrage sur et au-dessus de la rive (largeur de 10 mètres) d'un lac ou d'un cours d'eau.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie en communiquant avec l'inspectrice en bâtiment et environnement, sur rendez-vous, et intervenir auprès du conseil lors de la séance ordinaire du lundi, 6 juillet 2020.

Si toutefois, la séance se tient par visioconférence, toute personne pourra, par écrit (lettre ou courriel à urbanisme@eastman.quebec), transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande. Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

DONNÉ À EASTMAN, ce 19 juin 2020



Lise Coupal
Directrice générale adjointe